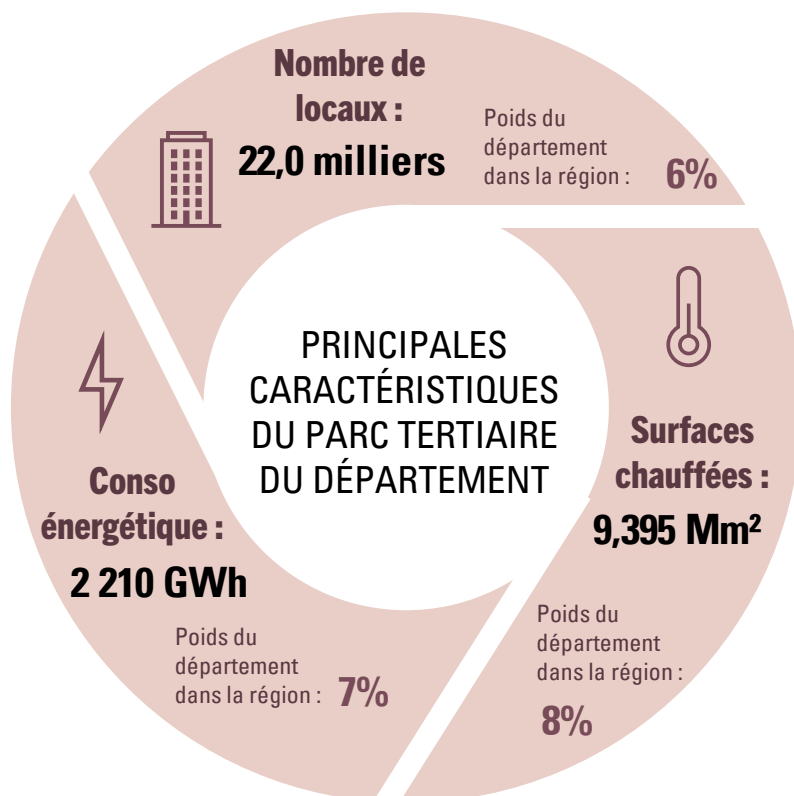


Connaissance et stratégie de rénovation du parc tertiaire d’Auvergne-Rhône-Alpes

Caractéristiques du parc départemental

La Savoie

Ce qu'il faut retenir dans la Savoie



Le parc tertiaire de la Savoie se situe au 6^{ème} rang en termes de cumul de surfaces chauffées et au 5^{ème} rang en termes de consommation énergétique.

La Savoie se distingue des autres départements principalement par le poids très important de la branche Cafés-hôtels-restaurants. Elle représente 17% des surfaces chauffées et 23% de la consommation énergétique (contre 6% et 9% au niveau régional) et est ainsi la branche d'activité la plus consommatrice du département (alors qu'elle est au 5^{ème} rang en moyenne). La branche Enseignement-recherche est en revanche sous-représentée (18% de surfaces chauffées versus 24% au niveau régional).

Le parc est plus récent qu'au niveau régional, la part de locaux datant d'avant 1974 représentant 38% des surfaces et 42% de la consommation énergétique (versus 43% et 50%).

Le parc assujéti privé a par ailleurs un poids plus important qu'en Auvergne-Rhône-Alpes (surfaces chauffées : 51% versus 46%). Les locaux de Cafés-hôtels-restaurants représentent notamment 25% des surfaces chauffées du parc privé assujéti (contre 8% en moyenne).

Parmi les locaux assujétis publics, les branches concentrant le plus de consommation et de surfaces chauffées sur un nombre restreint de locaux sont les branches Bureaux administration et Enseignement-recherche (<200 locaux chacune). Dans le parc assujéti privé, il s'agit plutôt des branches Cafés-Hôtels-restaurants, Santé action sociale et Bureaux administration (<1000 locaux chacune).

Rappel du contexte :

La CERC AURA a été mandatée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'Ademe Auvergne-Rhône-Alpes pour caractériser le parc tertiaire régional, en termes de surfaces, de consommation, de type d'activité des occupants. Ce document présente une synthèse des principaux indicateurs à l'échelle départementale.

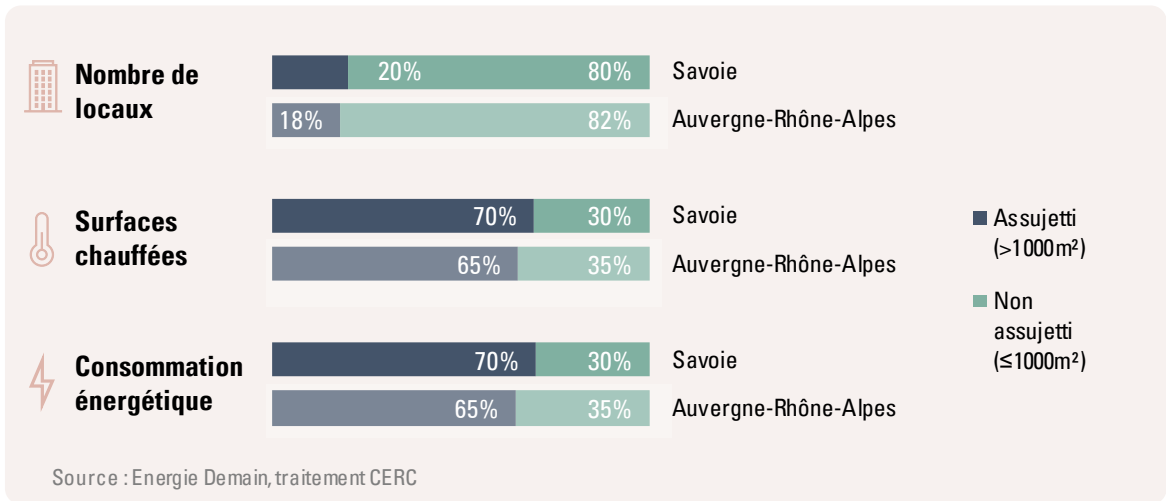
Vous retrouverez les analyses régionales dans le

livrable « Parc tertiaire AURA - Connaissance et stratégie de rénovation du parc tertiaire » : [Télécharger](#).

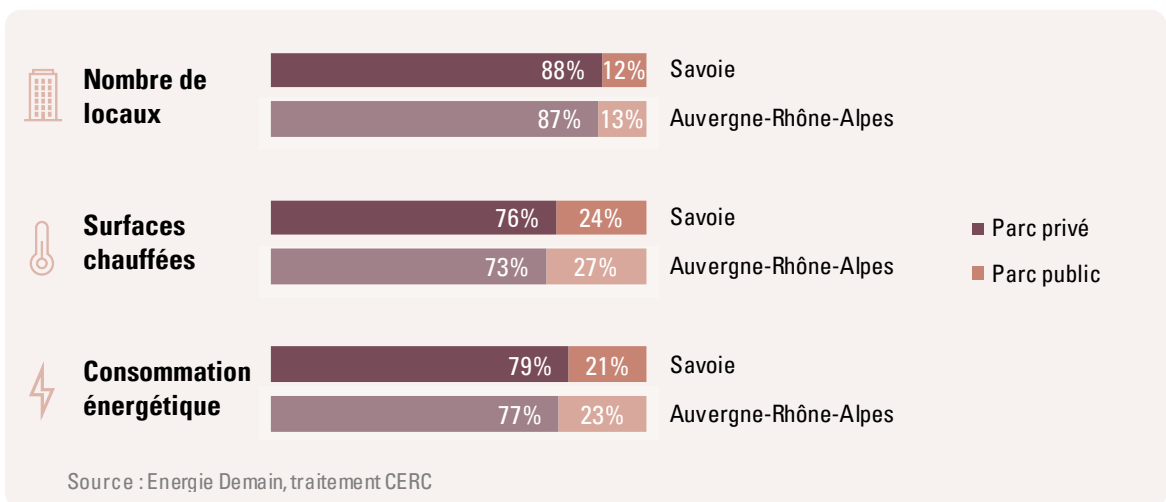
Ces documents sont accompagnés du livrable méthodologique « Parc tertiaire AURA - Analyse méthodologique des bases » apportant les informations nécessaires sur la méthodologie ayant permis d'aboutir à cette caractérisation.

Répartition ...

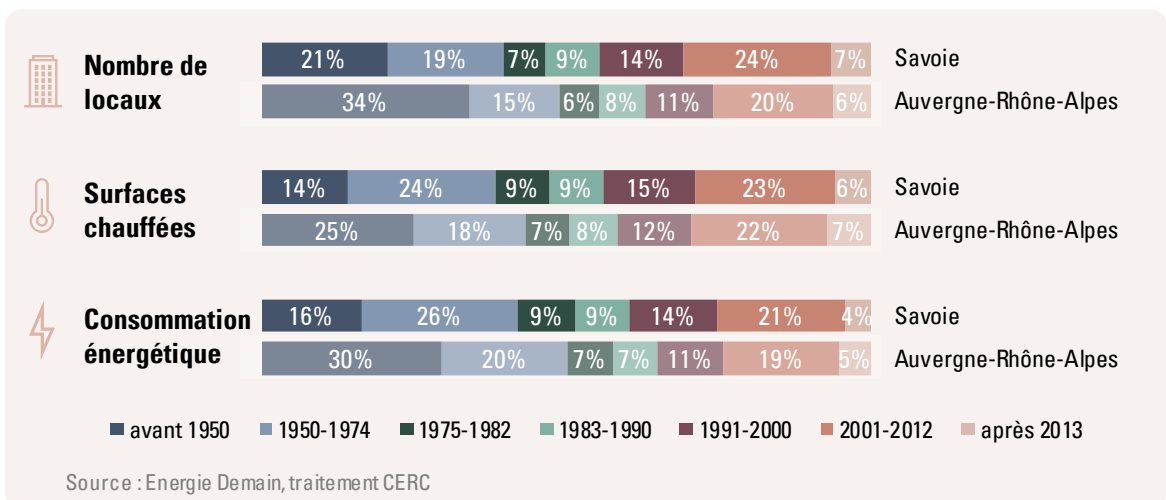
Selon l'assujettissement



Par secteur

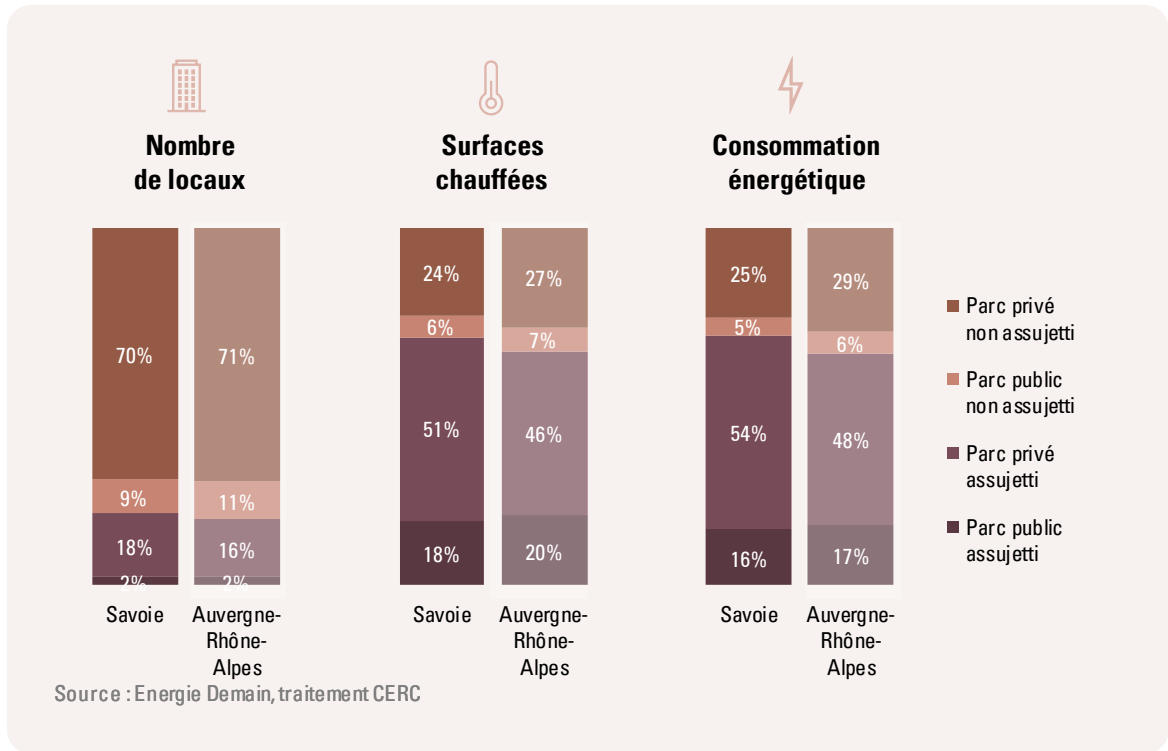


Par période de construction

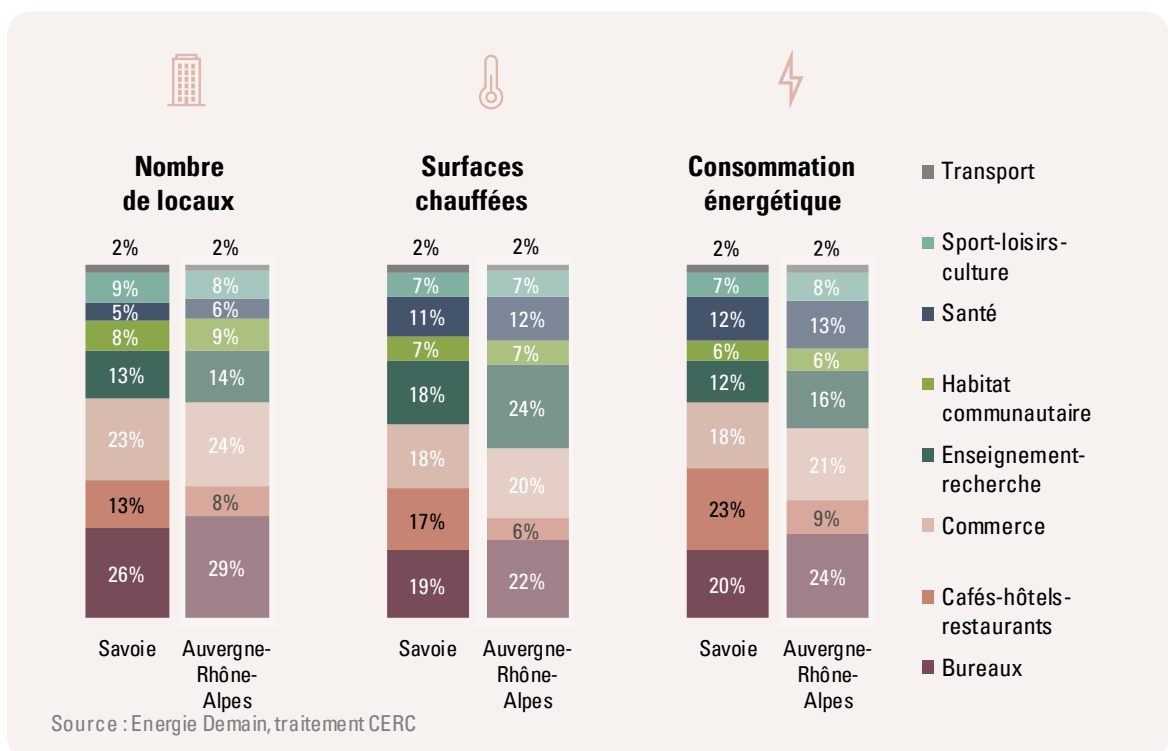


Répartition ...

Par secteur et assujettissement



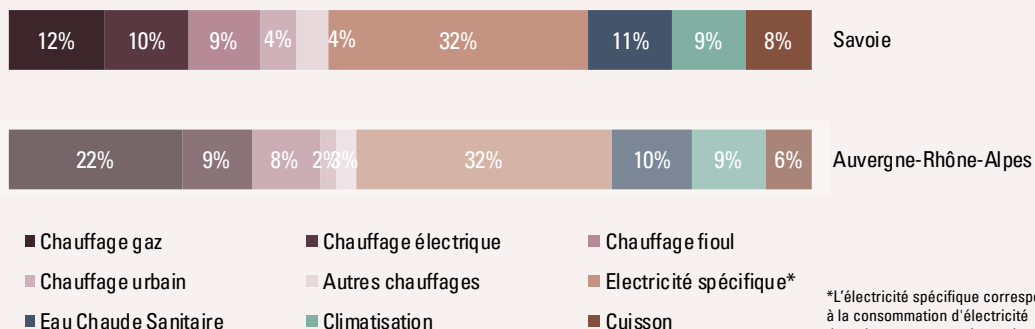
Par branche



Répartition de la consommation énergétique du parc...



Par type d'usage : énergie détaillée sur le chauffage

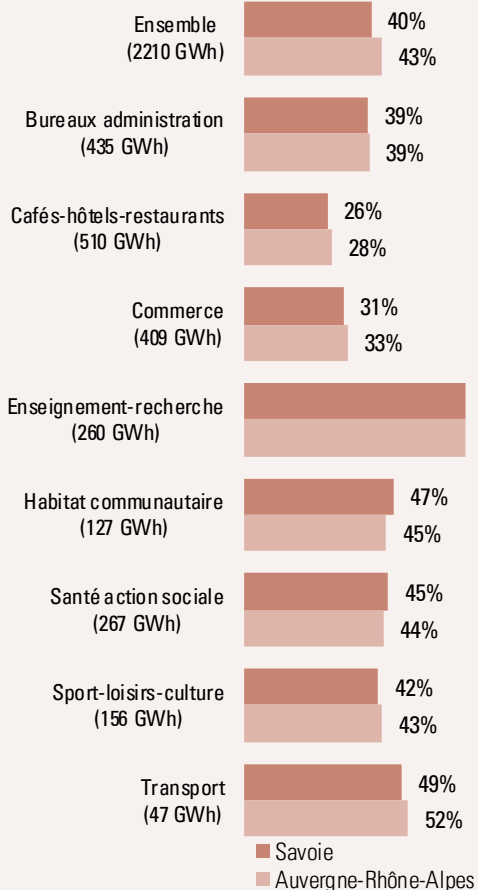


Source : Energie Demain, traitement CERC

*L'électricité spécifique correspond à la consommation d'électricité dans des usages pour lesquels elle ne pourrait être remplacée par aucune autre source d'énergie (éclairage, électroménager, électronique...)



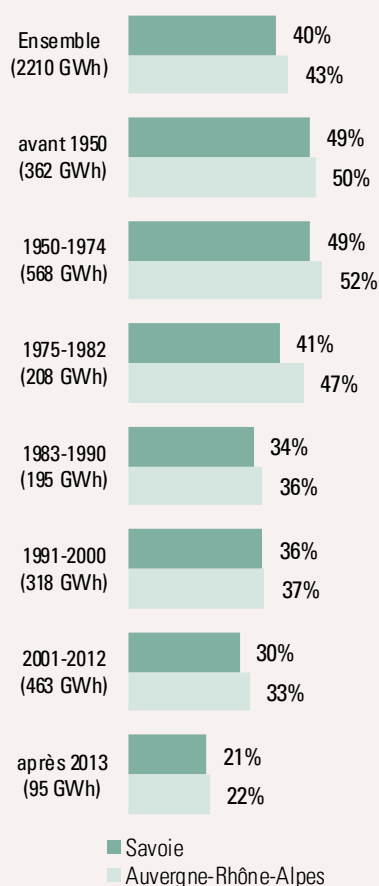
Poids du chauffage dans la consommation par branche



Source : Energie Demain, traitement CERC



Poids du chauffage par période de construction



Source : Energie Demain, traitement CERC

Répartition du parc public par branche

Parc public assujetti

Surfaces moins importantes dispersées sur un grand nombre de locaux / Surfaces importantes concentrées sur un nombre restreint de locaux



Nombre de locaux : **0,5 milliers** **2%**



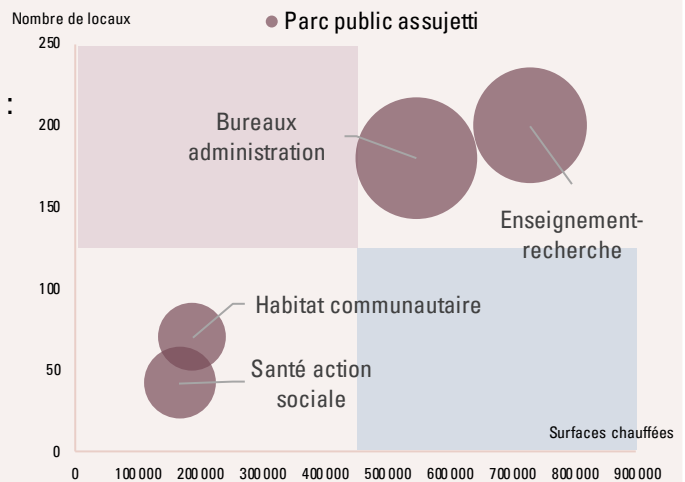
Surfaces chauffées : **1,712 Mm²** **18%**



Consommation énergétique : **346 GWh** **16%**

Poids dans le parc tertiaire départemental :

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité



Source : Energie Demain, traitement CERC
Taille de la bulle proportionnelle à la consommation énergétique

Parc public non assujetti



Nombre de locaux : **2,1 milliers** **9%**



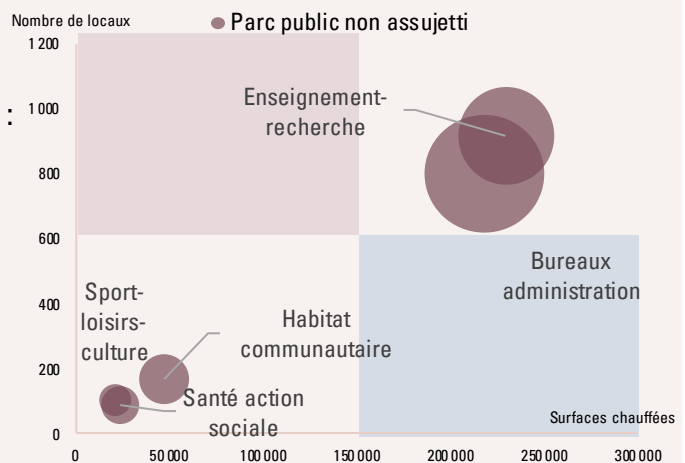
Surfaces chauffées : **0,544 Mm²** **6%**



Consommation énergétique : **109 GWh** **5%**

Poids dans le parc tertiaire départemental :

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité



Source : Energie Demain, traitement CERC
Taille de la bulle proportionnelle à la consommation énergétique

Note de lecture :

Ces graphiques présentent la répartition des branches d'activité en surfaces chauffées (axe x) et en nombre de locaux (y). La taille des bulles est proportionnelle à la consommation énergétique.

En haut : le parc public assujetti au décret tertiaire (surfaces >1000m²). En bas ; le parc public non assujetti (≤1000 m²).

Les points en haut à droite indiquent une branche d'activité représentant beaucoup de surfaces et de locaux ; les points en bas à gauche, peu de surfaces et peu locaux. Les branches d'activité <25 bâtiments et/ou représentant moins de 5 000 m² ne sont pas représentées. Les échelles sont différentes entre chaque graphique.



Répartition du parc privé par branche

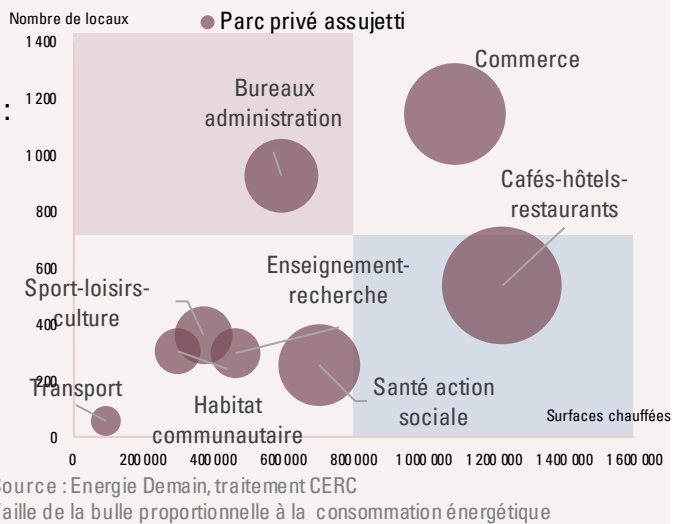
Parc privé assujetti

Surfaces moins importantes dispersées sur un grand nombre de locaux | Surfaces importantes concentrées sur un nombre restreint de locaux

- Nombre de locaux :** 3,9 milliers 18%
- Surfaces chauffées :** 4,837 Mm² 51%
- Consommation énergétique :** 1 202 GWh 54%

Poids dans le parc tertiaire départemental :

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité

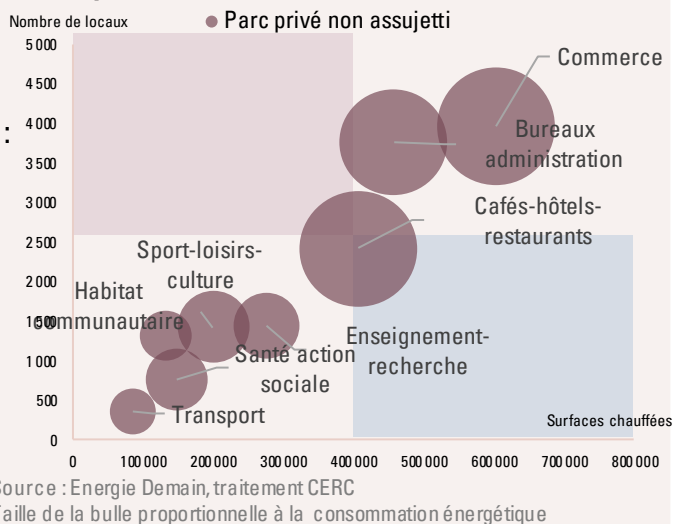


Parc privé non assujetti

- Nombre de locaux :** 15,5 milliers 70%
- Surfaces chauffées :** 2,301 Mm² 24%
- Consommation énergétique :** 552 GWh 25%

Poids dans le parc tertiaire départemental :

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité



Note de lecture :

Ces graphiques présentent la répartition des branches d'activité en surfaces chauffées (axe x) et en nombre de locaux (y). La taille des bulles est proportionnelle à la consommation énergétique.

En haut : le parc privé assujetti au décret tertiaire (surfaces >1000m²). En bas ; le parc privé non assujetti (≤1000 m²).

Les points en haut à droite indiquent une branche d'activité représentant beaucoup de surfaces et de locaux ; les points en bas à gauche, peu de surfaces et peu locaux. Les branches d'activité <25 bâtiments et/ou représentant moins de 5 000 m² ne sont pas représentées. Les échelles sont différentes entre chaque graphique.

Détails de la répartition par branche selon le secteur et l'assujettissement

	Nombre de locaux			Surfaces chauffées		
	Département		Région	Département		Région
Au sein du parc public assujetti	500 locaux			1,712 Mm²		
Bureaux administration (130 GWh)	200	34%	● 27%	550 000	32%	● 27%
Cafés-hôtels-restaurants (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%	0%
Commerce (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%	0%
Enseignement-recherche (115 GWh)	200	38%	● 47%	730 000	43%	● 48%
Habitat communautaire (39 GWh)	<100	13%	15%	190 000	11%	12%
Santé action sociale (44 GWh)	<100	8%	8%	170 000	10%	10%
Sport-loisirs-culture (16 GWh)	<100	5%	3%	80 000	5%	3%
Transport (2 GWh)	<100	1%	0%	<10 000	0%	1%
Au sein du parc public non assujetti	2 100 locaux			0,544 Mm²		
Bureaux administration (54 GWh)	800	38%	● 33%	220 000	40%	● 35%
Cafés-hôtels-restaurants (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%	0%
Commerce (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%	0%
Enseignement-recherche (36 GWh)	900	44%	49%	230 000	42%	● 48%
Habitat communautaire (9 GWh)	200	8%	10%	50 000	9%	9%
Santé action sociale (5 GWh)	<100	4%	4%	20 000	4%	5%
Sport-loisirs-culture (4 GWh)	100	5%	4%	20 000	4%	2%
Transport (1 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	1%	0%
Au sein du parc privé assujetti	3 900 locaux			4,837 Mm²		
Bureaux administration (141 GWh)	900	24%	● 29%	590 000	12%	● 17%
Cafés-hôtels-restaurants (377 GWh)	500	14%	● 7%	1 220 000	25%	● 8%
Commerce (273 GWh)	1 100	29%	28%	1 090 000	23%	26%
Enseignement-recherche (67 GWh)	300	8%	9%	460 000	10%	● 16%
Habitat communautaire (54 GWh)	300	8%	6%	300 000	6%	5%
Santé action sociale (180 GWh)	300	7%	8%	700 000	15%	16%
Sport-loisirs-culture (86 GWh)	400	9%	9%	370 000	8%	10%
Transport (24 GWh)	<100	2%	2%	90 000	2%	2%
Au sein du parc privé non assujetti	15 500 locaux			2,301 Mm²		
Bureaux administration (111 GWh)	3 800	24%	● 29%	460 000	20%	● 24%
Cafés-hôtels-restaurants (132 GWh)	2 400	16%	● 10%	410 000	18%	● 10%
Commerce (136 GWh)	4 000	26%	27%	600 000	26%	29%
Enseignement-recherche (42 GWh)	1 500	9%	9%	280 000	12%	12%
Habitat communautaire (24 GWh)	1 300	9%	9%	130 000	6%	7%
Santé action sociale (37 GWh)	800	5%	6%	150 000	6%	8%
Sport-loisirs-culture (50 GWh)	1 400	9%	8%	200 000	9%	8%
Transport (21 GWh)	400	2%	2%	80 000	4%	2%

(XX GWh) = Consommation énergétique de la catégorie

● ● = Écart Département / Région important

Annexe : définitions des indicateurs



Surfaces :

Energie Demain : Les données de surfaces sont appréhendées selon la surface chauffée du local. Elles sont estimées à partir des fichiers Opendata mobilisés dans le cadre de la modélisation Enerter Tertiaire (notamment Open Street Map, Plan Cadastral Informatisé et BD Topo IGN) avec une opération de redécoupage en différents locaux en fonction des occupations.

Cerema Eco Energie Tertiaire : les données correspondent aux surfaces des parties principales et secondaires couvertes renseignées dans le cadre des impôts fonciers. Les surfaces des parties principales correspondent aux surfaces essentielles à l'activité du local (ex : pièces, salles de réunion, sanitaires, couloirs, locaux de réserve). Les parties secondaires sont les espaces au potentiel commercial plus faible (ex : pour les commerces : cuisines, réserves, chaufferies, pour les bureaux : armoires électriques, locaux d'archives).

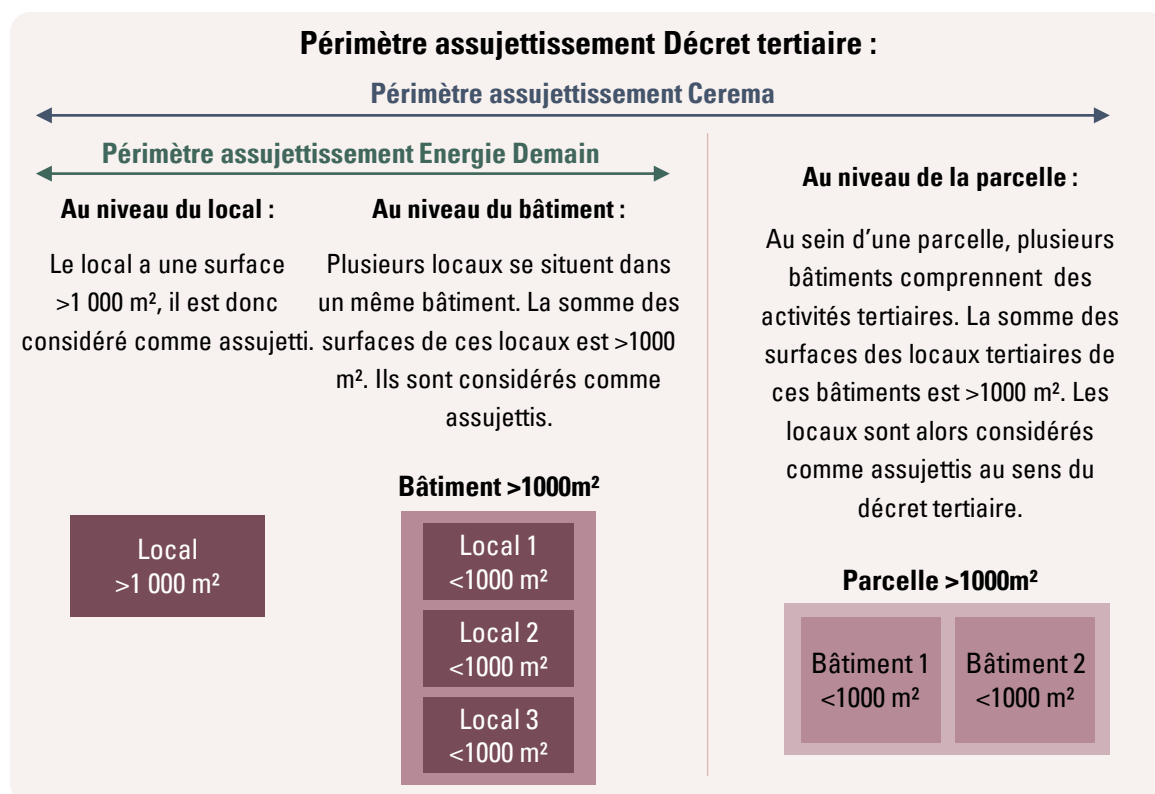


Assujettissement :

Un local est dit assujéti lorsqu'il répond aux critères présentés dans le décret tertiaire définissant le périmètre de l'obligation de réduction de la consommation énergétique d'ici 2050. Il s'agit des bâtiments, parties de bâtiments, ou ensemble de bâtiments hébergeant des activités tertiaires d'une surface ≥ 1000 m². L'assujettissement peut donc être défini au niveau du local, du bâtiment ou de la parcelle (voir schéma ci-dessous). Cf. [FAQ d'OPERAT](#) pour davantage de détails.

Energie Demain : La base de données Energie Demain permet, de manière théorique, de distinguer les locaux assujéti aux niveaux « Local » et « Bâtiment ». Le niveau « Parcelle » n'est cependant pas pris en compte, du fait de l'absence de données suffisantes pour le modéliser. Le pourcentage de locaux assujéti peut donc être sous-estimé, du fait de la non prise en compte de ce niveau parcelle.

Cerema Eco Energie Tertiaire : les 3 niveaux d'assujettissement potentiel « local », « bâtiment », « parcelle » sont pris en compte.



Etude financée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes



Réalisée par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes



04-72-61-06-30 | contact@cercara.fr
www.cercara.fr | www.cerc-actu.com
Suivez-nous : @cerc_ara

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art.122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à la quelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Les membres et partenaires de la CERC



AQC Lyon, AURA HLM, BTP Banque Lyon, CCI région Auvergne-Rhône-Alpes, CCI Savoie, CRPI Auvergne, DDT 01, DDT 03, DDT 07, DDT 15, DDT 26, DDT 38, DDT 42, DDT 43, DDT 63, DDT 69, DDT 73, DDT 74, Fédération du BTP 01, Fédération du BTP 03, Fédération du BTP 26/07, Fédération du BTP 38, Fédération du BTP 42, Fédération du BTP 43, Fédération du BTP 63, Fédération du BTP 69, Fédération du BTP 73, Fédération du BTP 74, Fédération des SCOP BTP Auvergne-Rhône-Alpes, FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle Habitat FFB AURA, Métropole de Lyon, Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes, Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes, UNGE Rhône-Alpes, UNTEC Rhône-Alpes Auvergne